

27 septembre 2011

11.172

Interpellation du groupe UDC**Des grenouilles à la place de blé**

Dans le cadre de la revitalisation des cours d'eau, le service des ponts et chaussées et le bureau de l'économie des eaux entendent créer un méandre artificiel de l'Areuse dans le secteur des Landions à Cortaillod.

Outre le coût pharaonique de ces travaux estimés à 2,5 millions de francs, dont plus de 10% pour le bureau qui a conçu le projet, c'est une surface de 2,5 ha d'excellentes terres agricoles produisant aujourd'hui du blé, du colza ou des pommes de terre qui est appelée à disparaître pour laisser la place aux grenouilles et autres moustiques-tigres.

Le projet prévoit l'excavation de 40.000 m³ de terre et d'autres matériaux (3500 camions), avec le bétonnage de deux écluses d'entrée et de sortie des eaux.

Quelques autres réalisations de biotopes dans le canton montrent aussi que la question de l'entretien de ces créations artificielles n'est pas assurée.

Par ailleurs, la construction de la N5 a déjà fait l'objet d'importants aménagements "nature" aux abords de l'autoroute, toujours au détriment des surfaces agricoles.

Ce projet comme d'autres dans le canton (Lac des Fous) incitent le groupe UDC à interpellier le Conseil d'Etat sur la politique de préservation des bonnes terres agricoles par rapport aux attentes des milieux de la protection de l'environnement ou de l'économie:

- pourquoi le projet des Landions doit-il se faire au détriment des meilleures terres agricoles du canton?
- qui finance ce projet?
- y aura-t-il mise à l'enquête publique et appel d'offre selon les règles des marchés publics?
- n'est-il pas encore temps de renoncer à ce projet?
- y a-t-il d'autres projets similaires dans le canton?
- à l'heure où la sécurité alimentaire et l'agriculture de proximité gagne en intérêt, ne serait-il pas temps de redonner une priorité à la préservation des bonnes terres agricoles dans le canton?
- plus généralement, avec les importants dézonages de surfaces agricoles sur le Plateau de Boudry-Bevaix, avec ceux envisagés du côté de Marin-Epagnier ou au Val-de-Ruz, le canton dispose-t-il encore des surfaces d'assolement imposées par la Confédération, en principe 8200 ha?

Signataire: W. Willener.